



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU
Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET
ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.

Secrétaire de séance : Freddy ROYER

DELIBÉRATION N° 12

RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DREAL NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA DEMARCHE AGENDA 2030

La DREAL Nouvelle-Aquitaine soutient le déploiement des Objectifs de développement durable sur le territoire, notamment les démarches innovantes des communes. **La Ville de Naintré est engagée dans la transition écologique et solidaire à travers sa démarche Agenda 21 depuis 2015. Dès le départ, sa méthode participative a été innovante.** La Ville s'est saisie des Objectifs de développement durable dès 2018 et l'Agenda 2030 est entré dans sa phase opérationnelle avec plus de 15 actions réalisées sur 32.

La collectivité prévoit de déployer, en 2020 et 2021, une stratégie territoriale pour contribuer aux Objectifs de développement durable. Une méthodologie expérimentale sera appliquée pour **mettre en œuvre un plan d'actions éco-responsable co-élaboré avec les agents, qui concerne trois volets : réduction des déchets, des déplacements, de l'énergie.**

Ce programme bénéficie de l'appui des experts des services déplacements, prévention des déchets et du service commun énergie de Grand Châtelleraut. Il est piloté par le service développement durable de la ville et sera animé avec l'intervention de professionnels de l'éducation à l'environnement. Il est prévu de solliciter à cet effet deux structures associatives, le CPIE Seuil du Poitou et les P'tits Débrouillards, qui, avec l'appui de l'Ifrée, construiront un accompagnement sur mesure de nos défis « marche » et « énergie ». La ville contribuera ainsi à la montée en compétence de ces deux associations qui pourront ensuite dupliquer la méthode auprès d'autres collectivités.

Le montant de ces prestations s'élève respectivement à **5 431,20€ TTC** et **4 778,80€ TTC**. Les associations ne sont pas assujetties à la TVA. **Les dépenses pour le projet s'élèvent donc à 10 210,00€ TTC.**

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter une aide de **3 200€** auprès la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en charge d'une partie des dépenses liées à la conception, l'accompagnement et l'animation du projet.

Considérant la démarche Agenda 21 devenu Agenda 2030 de la ville de Naintré,

Considérant le plan d'actions éco-responsable co-élaboré avec les agents, qui concerne trois volets : réduction des déchets, des déplacements, de l'énergie,

Considérant le montant des devis sollicités auprès du CPIE Seuil du Poitou et des P'tits Débrouillards pour l'accompagnement de la collectivité dans le plan d'action éco responsabilité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de solliciter une subvention de 3 200€ auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en charge d'une partie des dépenses liées à la conception, l'accompagnement et l'animation du projet éco responsabilité ;

- de charger Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires et de la signature de toute pièce à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

